



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

Commune de SELONCOURT

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ARR2024-04-24-54
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SELONCOURT**

Daniel BUCHWALDER, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R151-53 et R153-18 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R125-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2024 approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2024 portant création des secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur le territoire du département du Doubs ci-annexé ;

ARRETE :

Article 1er :

L'arrêté préfectoral en date du 7 février 2024 portant création des secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur le territoire du département du Doubs est annexé, à compter de la date du présent arrêté, au plan local d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public à la mairie.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Doubs,
- Monsieur le directeur départemental des Territoires

Tout recours contre le présent acte doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Seloncourt, le 24 avril 2024

Le Maire
Daniel BUCHWALDER

DATE DE PUBLICATION : 24 avril 2024

NOTIFIÉ LE : 24 avril 2024

